Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

Berger Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGIST DE : 018-211802707-20241024-2024_10_D54-DE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALLENAY

DEPARTEMENT DU CHER

SEANCE DU 24 octobre 2024

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil : 13 Présents : 07

ers D

Présents: Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William

TAILLANDIER.

Date de la convocation : 14 octobre 2024

Votants: 08

Excusés avec pouvoir : Katia DUSSAPIN pouvoir à Cathy BATISTE.

Excusé sans pouvoir : Caroline LALEVÉE LESAGE, Christelle JOIE, Jean-Michel CAREL,

Date d'affichage :

Julien JOURDAINE, Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Mireille CHARBY

DELIBERATION N° 2024-54

OBJET: Rapport d'activité 2023 de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher;

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse au maire de chaque commune membre, un rapport d'activité annuel.

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres, à leur Conseil Municipal respectif. Le rapport d'activité pour l'exercice 2023 de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher a été communiqué à la commune en date du 1^{er} octobre 2024.

Considérant que la commune de Vallenay est une commune membre de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport d'activité de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher pour l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme, Vallenay, le 24 octobre 2024

Le Maire, Marina DUPUY

Le secrétaire de séance Mireille CHARBY

houbit